



## Comment puis-je payer mes cours et mes cotisations mensuelles en ligne ?

Le paiement en ligne vous intéresse ? Que se soit pour payer vos cours ou vos cotisations mensuelles, vous pouvez bénéficier de cette méthode de paiement à certaines conditions.

### Qui est admissible au paiement en ligne ?

- Tout candidat désirant payer un cours offert par le CPA Montréal.

*Avant d'effectuer le paiement, le candidat doit obligatoirement s'inscrire au cours en communiquant avec le Service de la formation au **514 288-3003 poste 256**.*

- Tout employeur étant inscrit au service des rapports mensuels en ligne ou électroniques.\*

*\*L'employeur désirant s'inscrire au service des rapports mensuels en ligne ou électroniques peut communiquer dès maintenant avec une des préposées du Service des finances et des rapports mensuels au **514 288-3003**. Cette dernière répondra à ses questions et recueillera l'information nécessaire à l'étude de sa demande d'inscription.*

### Quelles sont les institutions bancaires participantes ?

- Banque CIBC
- Desjardins
- Banque HSBC
- Banque de Montréal
- Banque Nationale
- Banque Royale
- Banque Scotia
- Banque TD

### Comment procéder pour effectuer le paiement en ligne ?

Vous devez vous rendre sur le site Internet de l'une des institutions bancaires participantes et nous ajouter comme fournisseur (*cpa montreal*).

Par la suite, vous devez inscrire votre numéro de référence qui correspond à votre numéro de salarié précédé de 00 (pour un paiement de cours) ou le numéro d'établissement formé d'un nombre fixe de 8 chiffres sans tirets ni espaces (pour un paiement de cotisations).

Suivez les instructions à l'écran pour remplir le reste de votre paiement en bonne et due forme.